

1, 2, 3, J'ADOpte LA MOBILITÉ DOUCE !

FICHES 1-2-3

[mise à jour : 03/2011]



Trop de personnes utilisent la voiture en Belgique. C'est encombrant, générateur de trafic et très polluant. On peut adopter des moyens de déplacement plus doux, en 3 étapes.

La voiture reste, en Belgique, le moyen de transport le plus utilisé, même dans les grandes villes : 5,7 millions de voitures particulières sont immatriculées en Belgique... pour 11,3 millions d'habitants. C'est énorme. D'autant qu'on doit retirer toutes les personnes qui ne sont pas en âge de conduire ou qui n'ont pas le permis.

Outre les problèmes d'embouteillages, la quasi-totalité de cette masse circulante carbure aux **combustibles fossiles** (diesel et essence à 97%, LPG et CNG pour la portion congrue), ce qui émet des **polluants atmosphériques** (CO, oxydes d'azote, hydrocarbures imbrûlés, particules fines) et des **gaz à effet de serre** (CO₂) préoccupants. En effet, en Belgique, 22,6% des émissions de gaz à effet de serre sont dues au secteur des transports ! Et malgré la mise sur le marché de véhicules théoriquement moins gourmands en carburant, ces émissions ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2015.

A l'impact de ces transports quotidiens, on pourrait aussi ajouter celui de l'avion. Si sa part dans les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial (2 à 3%) est encore faible, elle est cependant en croissance. Et les offres de vols low cost, en particulier pour des courtes escapades d'à peine 2 jours, ne risquent pas de pousser cette tendance à la baisse !

La circulation actuelle pose donc un triple problème : de mobilité, de santé et environnemental.

Comment faire ?

Étape 1

- **Laisser la voiture au garage** pour les petits trajets.
En effet, ceux-ci sont les pires : la voiture consomme 50% en plus sur le premier kilomètre et 25% sur le deuxième, tout en polluant « plein pot » étant donné que le moteur n'est pas à sa bonne température de fonctionnement et que le catalyseur n'est pas efficace à froid. Et pour couronner le tout, la voiture s'use plus ! Mieux vaut donc faire les petits trajets à pied, à vélo, à trottinette ou avec un engin de mobilité électrique (gyroroue, gyropode, skateboard...).
- **Si on utilise une voiture, veiller ...**
 - à son bon entretien (filtres, huile, bougies...). Un entretien régulier peut faire économiser jusqu'à 20% du coût d'utilisation de la voiture.
 - au bon gonflage des pneus. Outre la surconsommation de 3% par 0,5 bar de pression en dessous de la pression recommandée, des pneus mal gonflés s'usent plus vite... et seront donc à remplacer prématurément. Vérifier la pression une fois par mois est nécessaire.
- **Eco-conduire** : rouler de la manière la plus souple et douce possible, c'est-à-dire...
 - rouler moins vite sur autoroute : rouler à 100 km/h au lieu de 120 km/h permet d'économiser 20% de carburant et ne demande que 6 petites minutes en plus sur un trajet de 60km.
 - rouler de manière à anticiper la circulation. Freiner est une perte d'énergie et accélérer alors que le feu va passer au rouge ne sert à rien.
 - passer les vitesses le plus rapidement possible : avant 2500 tours/min pour les moteurs à essence et avant 2000 tours/min pour les moteurs diesel.
 - regarder la consommation instantanée et moyenne donnée par l'ordinateur de bord est très instructif !
- **Éviter l'avion** pour les petites distances et les courts séjours. En effet, l'avion est le moyen de transport le plus énergivore, surtout au décollage. Autant donc le réserver à des trajets longs et des séjours d'au moins une semaine.

Étape 2

- **Éviter la voiture pour aller travailler.** Les transports en commun constituent une alternative sûre et écologique, particulièrement adaptée aux trajets réguliers et vers des destinations bien desservies. Avec, en plus, la possibilité de lire, travailler ou écouter de la musique !
- **Utiliser le vélo** pour des distances plus longues. 10 km cela paraît énorme de prime abord mais c'est tout à fait faisable si on tient un peu la forme. Par ailleurs, certains employeurs paient jusqu'à 22 centimes du kilomètre à tout travailleur venant à vélo. Soit plus de 950 € annuels pour 20 km par jour A/R ! Et si de telles distances paraissent effrayantes, il existe toujours l'option vélo électrique. Plus cher que sa version « classique », il est très utile dans les côtes où il n'a pas son pareil pour donner un peu plus de vigueur aux mollets !

Mais moins utiliser sa voiture cela veut aussi dire partager un même habitacle à plusieurs : c'est le **covoiturage**. Peut-être des collègues sont-ils intéressés par cette formule qui est peu contraignante et qui divise coût et pollutions par 2, 3, 4...

Étape 3

- **Revendre sa voiture !** Il y a de plus en plus de stations de « voitures partagées » à proximité ou dans les centres-villes. Ces voitures se louent pour une heure, une journée... Ça revient moins cher qu'une voiture « à soi » tout en offrant la possibilité d'en louer une facilement et rapidement.
- Si la voiture est vraiment indispensable, **opter pour un modèle à faible consommation** dont les émissions de CO₂, mentionnées obligatoirement, sont inférieures à 105g de CO₂ par km.
- **Télétravailler** un ou plusieurs jours sur la semaine, en fonction des circonstances et de son logement (attention, télétravailler signifie parfois devoir chauffer deux endroits : chez soi et au bureau).
- **Covoiturer sur de longues distances**, par exemple pour descendre dans le sud de la France. Plusieurs sites existent pour mettre en rapport les personnes intéressées par le même trajet.

Pour aller plus loin

La voiture

- Tout savoir sur [l'éco-conduite](#).
- [Les carburants automobiles](#) - Fiche-conseil n°88
- [La voiture électrique : avantages et inconvénients](#)
- [Mieux utiliser sa voiture](#) - Fiche-conseil n°119
- [www.ecoscore.be](#) : classement des voitures en fonction de leur impact sur l'environnement, tient compte du CO₂, des polluants (tels que les particules et les NO_x) et du bruit.
- [Covoiturage et autopartage](#)

La marche et le vélo

- [Pro Velo](#) : aide et promotion pour l'utilisation du vélo
- Le Gracq / les cyclistes quotidiens : [www.gracq.org/](#)
- [A vélo dans la ville](#) - Fiche-conseil n°98
- Les itinéraires cyclables de Bruxelles : [www.bruxellesmobilite.irisnet.be/articles/velo/itineraires-cyclables](#)
- Le RAVEL (réseau autonome de voies lentes) en Wallonie : [http://ravel.wallonie.be](#)
- Les sentiers : [www.sentiers.be](#)

Les transports en commun

- [www.infotec.be](#) (itinéraires, horaires et tarifs des bus et trams en Wallonie et à Bruxelles)
- [www.stib.be](#) (itinéraires, horaires et tarifs des bus, trams et métros à Bruxelles)
- [www.delijn.be](#) (itinéraires, horaires et tarifs des bus et trams en Flandre et à Bruxelles)
- [www.sncb.be](#) (itinéraires, horaires et tarifs des trains)

Informations générales

- [La mobilité durable](#) - Fiche-conseil n°103
- [Le transport aérien](#) - Fiche-conseil n°102

Liens

- [1] <https://www.ecoconso.be/fr/1-2-3-J-adopte-la-mobilite-douce>
- [2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/mobilite-douce>
- [3] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [4] <http://www.ecoconso.be/fr/Eco-conduite-economisez-du-CO2>
- [5] <http://www.ecoconso.be/Les-carburants-automobiles>
- [6] <http://www.ecoconso.be/fr/content/voiture-electrique-ses-avantages-et-inconvenients>
- [7] <http://www.ecoconso.be/Mieux-utiliser-sa-voiture>
- [8] <http://www.ecoscore.be/>
- [9] <http://www.ecoconso.be/fr/content/autopartage-autostop-et-covoiturage>
- [10] <http://www.provelo.org>
- [11] <http://www.gracq.org/>
- [12] <http://www.ecoconso.be/A-velo-dans-la-ville>
- [13] <http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/articles/velo/itineraires-cyclables>
- [14] <http://ravel.wallonie.be/>
- [15] <http://www.sentiers.be>
- [16] <http://www.infotec.be/>
- [17] <http://www.stib.be/>
- [18] <http://www.delijn.be/>
- [19] <http://www.sncb.be/>
- [20] <http://www.ecoconso.be/La-mobilite-durable>
- [21] <http://www.ecoconso.be/fr/Le-transport-aerien>
- [22] https://www.ecoconso.be/sites/default/files/articles/fiche123_mobilite_2013.pdf

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

